



Original : anglais

**N° : ICC-01/14 OA
Date : 24 octobre 2025**

LA CHAMBRE D'APPEL

**Composée comme suit : Mme la juge Tomoko Akane
 Mme la juge Luz del Carmen Ibáñez Carranza
 Mme la juge Solomy Balungi Bossa
 M. le juge Gocha Lordkipanidze
 M. le juge Erdenebalsuren Damdin**

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE II

Document public

Décision portant désignation du juge président de la Chambre d'appel dans le cadre de l'appel interjeté par Edmond Beina contre la décision rendue par la Chambre préliminaire II intitulée « Décision relative à l'exception d'irrecevabilité de l'affaire concernant Edmond Beina soulevée par la République centrafricaine »

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

☒ Le Bureau du Procureur

☒ le conseil de la Défense

☐ Les représentants légaux des victimes

☐ Les représentants légaux des demandeurs

☐ Les victimes non représentées

☐ Les demandeurs non représentés (participation/réparations)

☒ Le Bureau du conseil public pour les victimes

☐ Le Bureau du conseil public pour la Défense

☒ Les représentants des États
La République centrafricaine

☐ L'*amicus curiae*

GREFFE

Le Greffier
M. Osvaldo Zavala Giler

☐ La Section de l'appui aux conseils

☐ L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

☐ La Section de la détention

☐ La Section de la participation des victimes et des réparations

☐ Autres

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par Edmond Beina contre la décision rendue le 12 septembre 2025 par la Chambre préliminaire II intitulée « Décision relative à l'exception d'irrecevabilité de l'affaire concernant Edmond Beina soulevée par la République centrafricaine » (ICC-01/14-217-Conf),

En application de la norme 13-1 du Règlement de la Cour,

Rend la présente

DÉCISION

Le juge président dans l'appel susmentionné est le juge Gocha Lordkipanidze.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Erdenebalsuren Damdin

Président de la Section des appels

Fait le 24 octobre 2025

À La Haye (Pays-Bas)